



Ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 00060600210718
SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Référence SB206048

Valable jusqu'au 31/12/2006

Validité prorogée au 31 01 2007

Nom du Navire PRYDWEN

PEUZIAT INGRID
GORRE

INDICATIF FGE7109
Immatriculation 612599U

29780 PLOUHINEC

Appel Sélectif

C.I.A.C. (autorité comptable) SANS

Catégorie de correspondance publique CVHX

N° MMSI 227 668 840

N° ATIS

Nombre Marque et Type

Puissance
d'émission

Classe

Bande de fréquence

Numéro
d'appel

1 01 SX 35 DSC

25.00 16G3E

156/174 MHz

Cachet de l'autorité



A Paris, le

12/07/2006

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

E. Berder

1 émetteur

2 émetteur de secours

3 émetteur de sauvetage

4 autre appareil

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions de l'article D 485 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

LICENCE

La présente licence doit être conservée à bord et présentée à toute réquisition des autorités chargées du contrôle.

CONDITIONS D'UTILISATION

L'installation radioélectrique décrite ne peut être utilisée que par une personne titulaire du certificat d'opérateur approprié.

MODIFICATIONS

Tout changement dans la situation de la station (remplacement des équipements, transfert sur un autre navire, destruction, vol, etc ...) doit être signalé sans délai et par courrier à l'Agence nationale des fréquences. Il en est de même en cas de changement de nom du navire ou de l'adresse du titulaire de la licence.

Le transfert de la station sur un autre navire implique le dépôt d'une nouvelle demande de licence (formulaire disponible sur notre site internet www.anfr.fr).

VENTE DU NAVIRE

En cas de vente du navire, ou même d'un changement dans la gérance, n'oubliez pas d'informer sans délai et par écrit l'Agence nationale des fréquences en nous retournant votre licence avec les coordonnées du nouveau propriétaire. A défaut, vous restez responsable des factures liées à l'utilisation de la station. Le nouveau propriétaire doit déposer une demande de licence (formulaire disponible sur notre site internet www.anfr.fr).

RESILIATION DE LA LICENCE

En cas de demande de résiliation de votre licence, retournez l'original par courrier à l'Agence nationale des fréquences en indiquant les raisons de votre demande de résiliation (matériel radio débarqué, mise en cale sèche, etc...) en indiquant la date suivie de votre signature.

Par convention l'Agence nationale des fréquences est chargée, pour le compte du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, de la gestion des Licences et identités des stations radioélectriques du service mobile maritime et fluvial et du service mobile par satellite tel que défini par le Règlement des Radiocommunications.

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
Département Licences et Certificats
4, rue Alphonse Matter
B.P. 8314
88108 SAINT-DIE DES VOSGES CEDEX


Téléphone : 03.29.42.20.68

Télécopie : 03.29.42.20.50

Site internet : www.anfr.fr (rubrique radiomaritime)

Vous êtes tenus d'utiliser une installation radioélectrique conforme à la réglementation pertinente en vigueur et dans les conditions prévues par celle-ci. Il vous appartient pour cela :

- de vérifier sa conformité en vous reportant au marquage apposé sur le matériel lui-même ou sur l'emballage

(Le marquage qui varie suivant la réglementation applicable (MED  ou CE ou numéro d'attestation de conformité) matérialise la conformité du produit à toutes les obligations qui incombent au fabricant);

- et de l'utiliser conformément à sa destination en consultant la notice d'utilisation

(ex: si le matériel est destiné à participer au Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer, il doit notamment satisfaire à toutes les exigences opérationnelles de celui-ci en cas de détresse).

Afin de faciliter la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'urgence, l'Agence communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) et aux organismes de secours (CROSS et CNES) : l'indicatif, le MMSI, l'immatriculation avec le port d'attache, le nom du navire, la catégorie, la longueur, la jauge et les informations relatives à la station de navire.

Agence Nationale des Fréquences

TELECOPIE

REFERENCE : ANFR/DCA/CGR/DLC/LIC n° 2006 - 324476	A SAINT-DIE DES VOSGES, LE 12/07/06.
DESTINATAIRE NOM / SOCIETE : PEUZIAT INGRID TELECOPIE : 0 TELEPHONE :	EXPEDITEUR AFFAIRE SUIVIE PAR : Corinne DULAS Tél. : 03 29 42 20 51 DEPARTEMENT LICENCES & CERTIFICATS SECTION LICENCES TELECOPIE : 03.29.42.20.50 TELEPHONE : 03.29.42.20.51 (MMSI)
NOMBRE DE PAGE : 1/1	COPIES :

L'Agence nationale des fréquences vous communique ci-dessous le MMSI attribué au navire PRYDWEN, immatriculé : 612599U

MMSI : 227 668 840

Le MMSI (Maritime Mobile Service Identity) est un code numérique de 9 chiffres utilisé pour coder les équipements radioélectriques (VHF ASN, BLU ASN, balise Cospas Sarsat, Inmarsat, ...), il ne peut y avoir qu'un seul MMSI par navire.

Grâce au MMSI 227 668 840, les organismes de sauvetage peuvent identifier votre navire immatriculé: 612599U sous réserve que ce code soit correctement programmé sur le (ou les) équipement(s) radioélectrique(s) concernés.

Pour favoriser votre identification en cas d'appel de détresse en mer et permettre la coordination des opérations de secours et de sauvetage, des données nominatives vous concernant peuvent être communiquées aux centres de secours, CROSS et CNES, excepté si vous exprimez explicitement votre désaccord par courrier.

C'est pourquoi tout transfert de matériel et toute modification administrative, doivent être signalés dans les plus brefs délais à l'Agence nationale des fréquences pour permettre la réactualisation des données auprès des organismes de secours.

L'indicatif d'appel attribué est le : FGE7109.

La licence actualisée vous est envoyée ce jour par voie postale.

Meilleures salutations.

Pour Le Chef de Section,



Corinne DULAS

Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, veuillez appeler le numéro ci-dessus.

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES - Pôle technique de Saint-Dié des Vosges

Département Licences & Certificats - Section Licences

4, rue Alphonse Matter

B.P 8314

F - 88108 SAINT-DIE DES VOSGES CEDEX - ☎ (0033) (0) 3.29.42.20.51 - Fax : (0033) (0)3.29.42.20.50